
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025
MAIRIE DE MONTROND-LES-BAINS |

Table des matières

Introduction.....	2
Compte administratif 2024	3
La section de fonctionnement.....	3
Les recettes de fonctionnement 2024	4
Les dépenses de fonctionnement 2024	5
La section d'investissement	6
Les recettes d'investissement 2024	6
Les dépenses d'investissement 2024	6
Résultat de l'exercice	7
Calcul du résultat global de clôture.....	7
Affectation du résultat	8
Budget primitif 2025	9
Section de fonctionnement.....	9
Les recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	11
Section d'investissement.....	15
Les recettes d'investissement	15
Les dépenses d'investissement	16
Détail des dépenses d'investissement	17

Introduction

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 25 mars 2025. Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires du 04 février 2025.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Compte administratif 2024

Le compte administratif est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif doit présenter une identité de compte avec le compte de gestion tenu par le Trésorier.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

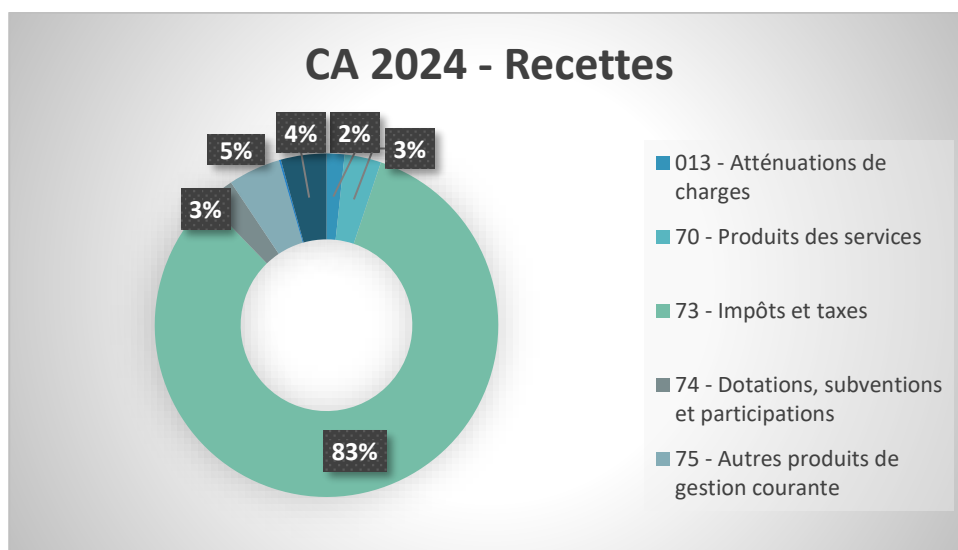
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1), détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement 2024

Recettes	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013 - Atténuations de charges	60 896.30 €	113 526.97 €	129 839.99 €
70 - Produits des services	179 623.06 €	258 412.41 €	265 409.43 €
73 - Impôts et taxes	6 065 557.09 €	6 347 311.24 €	6 363 753.12 €
74 - Dotations, subventions et participations	248 128.02 €	222 600.20 €	218 265.38 €
75 - Autres produits de gestion courante	397 546.77 €	361 686.91 €	378 810.98 €
76 - Produits financiers	11.40 €	- €	71.17 €
77 - Produits exceptionnels	145 867.27 €	44 775.66 €	13 800.00 €
Total des recettes réelles	7 097 629.91 €	7 348 313.39 €	7 369 950.07 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	330 000.00 €	330 000.00 €	330 000.00 €
042 - Opérations d'ordre	16 459.98 €	13 771.85 €	95 265.92 €
Total	7 444 089.89 €	7 692 085.24 €	7 795 215.99 €

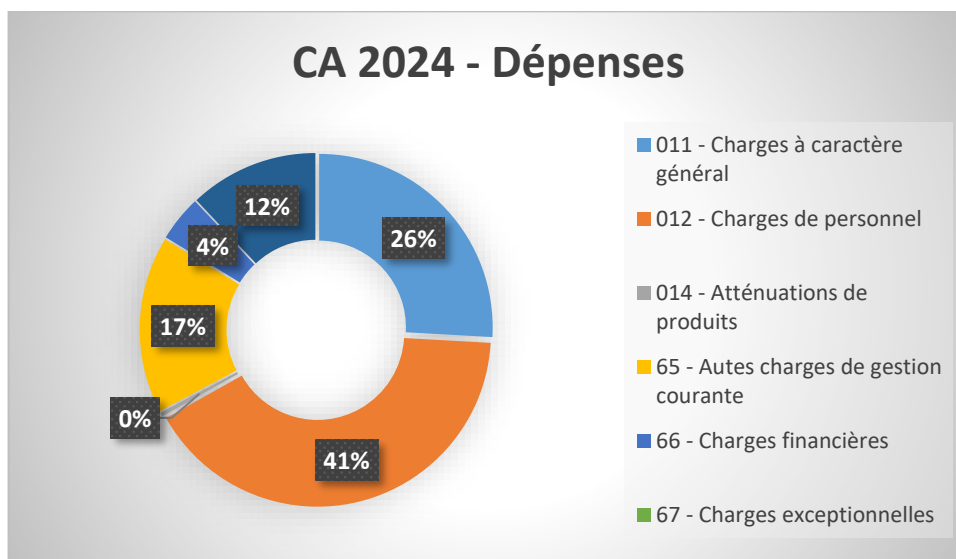


L'année 2024 est marquée par une stabilité des recettes réelles.

Toutefois, il est à noter une hausse de +14,37 % des remboursements des salaires par l'assurance du personnel, due à une augmentation des arrêts de longues durées ainsi qu'à l'octroi des mi-temps thérapeutiques. Le chapitre 77 « produit exceptionnels » est en baisse sur l'année 2024, ce chapitre regroupe essentiellement le produit des cessions (fluctuant suivant les années). En 2024, vente d'un chariot élévateur pour 13 800 €, en 2023, cession d'une parcelle vendue à Loire habitat pour 40 000 € et en 2022 vente d'une parcelle rue de l'Anzieux à Batilanzieux pour 135 000 € et d'une tondeuse pour 4 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 - Charges à caractère général	1 293 631.59 €	1 299 461.94 €	1 485 875.73 €
012 - Charges de personnel	2 120 187.19 €	2 294 197.63 €	2 350 738.94 €
014 - Atténuations de produits	125.00 €	134.00 €	21 605.00 €
65 - Autes charges de gestion courante	828 209.41 €	865 790.06 €	945 587.50 €
66 - Charges financières	176 664.67 €	250 157.79 €	244 902.49 €
67 - Charges exceptionnelles	671 989.30 €	280 169.50 €	55.00 €
Total des dépenses réelles	5 090 807.16 €	4 989 910.92 €	5 048 764.66 €
042 - Opérations d'ordre	532 943.31 €	504 402.59 €	689 777.89 €
Total	5 623 750.47 €	5 494 313.51 €	5 738 542.55 €



L'année 2024 est marquée par une hausse des dépenses réelles de 1,18 %, avec un impact conséquent sur les charges à caractère général + 186 413,79 € par rapport à 2023, dû essentiellement aux dépenses liées à l'éclairage public imputées auparavant au chapitre 65 et ce afin de récupérer le FCTVA, aux modifications et aux hausses des contrats de prestataires de service, de dépenses initialement prévues en investissement qui se sont vus requalifiées en fonctionnement par le trésor public....

La section d'investissement

Les recettes d'investissement 2024

Recettes	CA 2022	CA 2023	CA 2024
10 - Dotations	2 067 512.45 €	2 359 842.39 €	2 298 090.90 €
13 - Subventions	160 115.93 €	759 708.44 €	148 314.55 €
16 - Emprunts			1 325 000.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 000.00 €		
21 - Immobilisations corporelles		20.00 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 369 736.30 €		355 580.00 €
458 - Compte de tiers			98 157.43 €
Total des recettes réelles	4 598 364.68 €	3 119 570.83 €	4 225 142.88 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	347 708.95 €		
040 - Opérations d'ordre	532 943.31 €	504 402.59 €	689 777.89 €
041 - Opération patrimoniales		4 807.80 €	2 650 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
Total	5 479 016.94 €	3 628 781.22 €	7 564 920.77 €

Les dépenses d'investissement 2024

Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024
16 - Emprunts	794 303.97 €	798 665.75 €	2 127 417.81 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 046.00 €	66 446.20 €	22 114.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	144 715.59 €	227 867.16 €	281 337.99 €
21 - Immobilisations corporelles	3 063 255.40 €	1 454 055.78 €	1 522 200.92 €
23 - Immobilisations en cours	1 799 893.66 €	1 139 243.32 €	488 106.82 €
458 - Compte de Tiers	39 299.18 €	57 442.46 €	1 415.79 €
Total des dépenses réelles	5 879 513.80 €	3 743 720.67 €	4 442 593.33 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest		416 956.24 €	550 475.34 €
040 - Opérations d'ordre	16 459.98 €	13 771.85 €	95 265.92 €
041 - Opérations patrimoniales		4 807.80 €	2 650 000.00 €
10 - Dotations			
27 - Autres immobilisations financières			
Total	5 895 973.78 €	4 179 256.56 €	7 738 334.59 €

Résultat de l'exercice

En fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Résultat de l'exercice	1 820 339.42 €	2 197 771.73 €	2 056 673.44 €

En investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total des recettes d'investissement	5 479 016.94 €	3 628 781.22 €	7 564 920.77 €
Total des dépenses d'investissement	5 895 973.18 €	4 179 256.56 €	7 738 334.59 €
Résultat de l'exercice	- 416 956.24 € -	550 475.34 € -	173 413.82 €

Calcul du résultat global de clôture

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses (a)	5 738 542.55 €
Recette (b)	7 465 215.99 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	1 726 673.44 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	330 000.00 €
Résultat de clôture 2024 (e= c+d)	2 056 673.44 €

<u>Investissement</u>		
Recettes	Recettes N (f)	7 564 920.77 €
Dépenses	Dépenses N (g)	7 187 859.25 €
	Déficit N-1 Investissement (h)	550 475.34 €
	Dépenses Totales (i=g+h)	7 738 334.59 €
Solde d'exécution (j=f-i)		- 173 413.82 €

Restes à réaliser	Recettes (k)	1 165 309.00 €
	Dépenses (l)	1 862 202.00 €
	Solde (m = k-l)	- 696 893.00 €
Besoin de financement de l'investissement 2024 (n=j+m)		- 870 306.82 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2024	
Excédent de fonctionnement	2 056 673.44 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 870 306.82 €
Résultat global de clôture	1 186 366.62 €

Affectation du résultat

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2025	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 726 673.44 €
Report à nouveau de fonctionnement chapitre 002 (recettes)	330 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	173 413.82 €

Budget primitif 2025

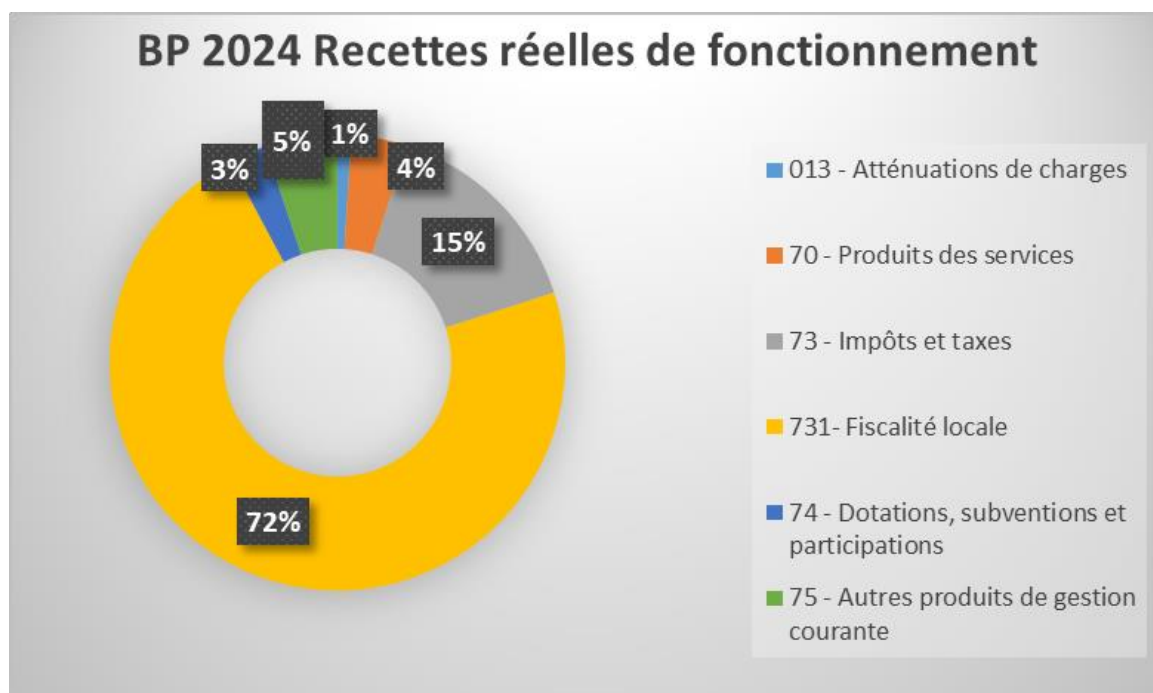
Section de fonctionnement

L'équilibre général du budget de fonctionnement s'élève à 7 705 467 € en dépenses et en recettes, en hausse de 3,06 % par rapport à l'année 2024.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont prévues au BP 2025 à hauteur de 7 079 852 € en quasi-stabilité (-0,25%) par rapport à celles de 2024,

Recettes	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
013 - Atténuations de charges	46 279.00 €	61 670.00 €	70 000.00 €	13.51%
70 - Produits des services	176 940.00 €	251 895.00 €	279 474.00 €	10.95%
73 - Impôts et taxes	6 031 155.00 €	1 085 624.00 €	1 068 236.00 €	-1.60%
731- Fiscalité locale		5 141 577.00 €	5 109 714.00 €	-0.62%
74 - Dotations, subventions et participations	182 345.00 €	190 616.00 €	188 966.00 €	-0.87%
75 - Autres produits de gestion courante	351 088.00 €	365 958.00 €	362 709.00 €	-0.89%
76 - Produits financiers	10.00 €	- €		
77 - Produits exceptionnels	1 020.00 €	- €	753.00 €	
Total des recettes réelles	6 788 837.00 €	7 097 340.00 €	7 079 852.00 €	-0.25%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	330 000.00 €	330 000.00 €	330 000.00 €	0.00%
042 - Opérations d'ordre	22 213.00 €	49 560.00 €	296 368.00 €	498.00%
Total	7 141 050.00 €	7 476 900.00 €	7 706 220.00 €	3.07%



013 – Atténuation de Charges

Ce chapitre regroupe les encaissements d'assurances liées au personnel absent. Le montant prévu au BP 2025 est de **70 000 €**, en hausse par rapport aux prévisions budgétaires de l'année dernière. Le montant inscrit pour 2025 traduit une hausse du nombre d'agents en arrêt maladie.

70 – Produits des services

Le montant prévu au BP 2025 est de **279 474 €**. Ce chapitre regroupe les recettes principalement les recettes de la restauration scolaire pour près de 147 903 €, les concessions dans les cimetières (5 760 €), les droits d'entrée à la médiathèque (11 000 €) et les droits d'occupation du domaine public (14 354 €). A noter qu'a été prévu un montant de 50 595 € correspondant aux encaissements réalisés au Château.

73 – Impôts et taxes

Avec la nomenclature M57, le chapitre 73 impôts et taxes de la M14 est divisé en deux chapitres 73 impôts et taxes et 731 fiscalité locale.

Le montant prévu au chapitre 73 au BP 2025 est de **1 068 236 €**.

Il est composé de 625 590 € au titre des attributions de compensation et 442 646 € pour les reversements du prélèvement sur les jeux et paris hippiques.

731 – Fiscalité locale

Le chapitre 731 fiscalité locale est créé avec le passage à la nomenclature M57.

Le montant prévu sur ce chapitre est de **5 109 714 €**.

Principaux articles :

- Impôts directs locaux : 2 523 203 €, en hausse de 0.9 %
- Prélèvement sur les produits des jeux : 2 234 637 €
- Taxe sur la consommation d'électricité : 133 927 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 200 955 €

74 – Dotations, subventions et participations.

Le montant prévu au BP 2025 est de **188 966 €**, soit une **baisse** de -0,87 % par rapport à l'année précédente, avec une prévision en baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que de la dotation pour les titres sécurisés.

Ce chapitre regroupe la dotation de solidarité rurale estimées pour cet exercice à 84 747 € ainsi que diverses petites dotations (FCTVA, compensation d'exonérations...).

75 – Autres produits de gestion courante.

Le montant prévu au BP 2025 est de **362 709 €**. La principale recette est liée aux encaissements des loyers (349 809 €).

77- Produits exceptionnels

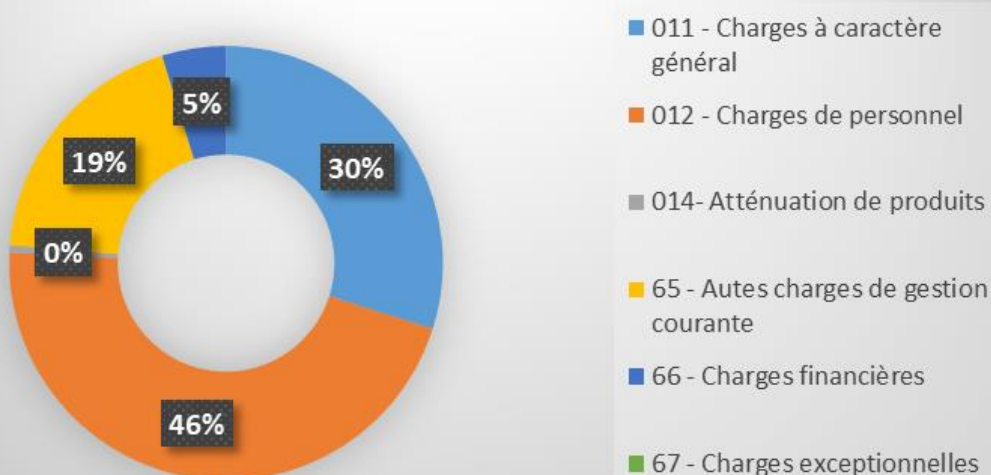
Le montant prévu au BP 2025 est de 753 € correspondant à une annulation réduction d'un mandat de 2022 comportant une erreur sur le remboursement du capital d'un emprunt. La totalité de l'annuité ayant été passée sur le compte 66111.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2023 à **hauteur de 5 633 687 €, soit + 3,63 %**.

Dépenses	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 494 253.00 €	1 589 406.00 €	1 684 944.00 €	6.01%
012 - Charges de personnel	2 420 953.00 €	2 500 000.00 €	2 584 226.00 €	3.37%
014- Atténuation de produits	200.00 €	31 659.00 €	30 800.00 €	-2.71%
65 - Autes charges de gestion courante	934 445.00 €	1 047 566.00 €	1 065 276.00 €	1.69%
66 - Charges financières	246 129.00 €	267 723.00 €	268 441.00 €	0.27%
67 - Charges exceptionnelles	299 950.00 €	55.00 €		-100.00%
Total des dépenses réelles	5 395 930.00 €	5 436 409.00 €	5 633 687.00 €	3.63%
042 - Opérations d'ordre	465 164.00 €	725 654.00 €	862 391.00 €	18.84%
023 - Virement entre sections	1 279 956.00 €	1 314 837.00 €	1 210 142.00 €	-7.96%
Total	7 141 050.00 €	7 476 900.00 €	7 706 220.00 €	3.07%

BP 2024 Dépenses réelles de fonctionnement



011 – Charges à caractère général

Le montant prévu au BP 2025 est de **1 684 944 €**, soit une hausse de 6,01 % par rapport à l'année précédente. Ce montant intègre le fort impact de l'inflation sur l'ensemble des coûts (fluides, matériel, alimentation, prestations de services...).

012 – Charges de personnel

Le montant prévu au BP 2025 est de **2 584 226 €**, soit une hausse de 3,37 % par rapport au budget 2024.

Cette hausse s'explique notamment par la forte augmentation du taux de cotisation de la CNRACL passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, à l'évolution du Glissement vieillesse technicité, aux recrutements d'un gardien brigadier et d'un agent d'accueil et de communication, aux remplacement des agents en arrêt de travail...

65 – Autres charges de gestion courante

Le montant prévu au BP 2025 est de **1 065 276 €**, en hausse de 1,69 % par rapport à 2024.

Ce chapitre comprend :

- Les indemnités aux élus : 125 000 €
- Contribution aux organismes de regroupement : 145 074 €
- Subventions aux associations : 376 811 €
- Subvention au CCAS : 50 208 €
- Subvention de fonctionnement aux Foréziennes : 308 728 €.

Enfin, la contribution versée au SDIS (165 601 € en 2023) est prise en charge à compter de 2024 par CCFE. Elle ne figure donc plus sur ce chapitre.

Détail des subventions :

	2024	2025
Association des Familles	330.00	
Association La Récré	330.00	337.00
Association des Donneurs de Sang	330.00	337.00
Amicale des Anciens Combattants AFN	330.00	337.00
Association des Employés Territoriaux	15 000.00	15 300.00
CCAS	55 770.00	50 208.00
Association des commerçants	330.00	337.00
Association des commerçants - subvention animations (animations printemps 2 400 € et animations hiver : 2 000 €)	4 400.00	4 400.00
Club Amitiés Loisirs	535.00	535.00

Comité d'animations de Montrond les Bains	330.00	337.00
MJC	132 900.00	135 557.00
<i>ACTION 1 - EVEIL DES JEUNES ENFANTS (CLUBS ACTIVITES)</i>	<i>61 614.00</i>	<i>62 846.00</i>
<i>ACTION 2 - PERISCOLAIRE ET TAP</i>	<i>29 809.00</i>	<i>30 405.00</i>
<i>ACTION 3 - PROJETS ENVERS LES JEUNES</i>	<i>15 362.00</i>	<i>15 669.00</i>
<i>ACTION 4 - ORGANISATION SPECTACLE AVEC LA MEDIATHEQUE</i>	<i>26 115.00</i>	<i>26 637.00</i>
MJC - subvention microfolies	2 000.00	2 000.00
OSL Animations Jeunes	117 500.00	119 851.00
<i>ACTION 1- GESTION STRUCTURE ACCUEIL</i>	<i>45 473.00</i>	<i>46 383.00</i>
<i>ACTION 2- TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE</i>	<i>38 740.00</i>	<i>39 515.00</i>
<i>ACTION 3 - PROMOTION DU SPORT</i>	<i>33 287.00</i>	<i>33 953.00</i>
OSL Subvention Foulées Thermales	3 000.00	3 000.00
Association comité d'organisation fête médiévale		20 000.00
Groupe Scolaire (USEP) -		
Sorties pédagogiques (20,00 € *286 élèves)	5 960.00	5 720.00
Subvention USEP Sport	300.00	300.00
Achat Livres Bibliothèque Groupe Scolaire:	600.00	600.00
Classes nature 18€ x156	2 808.00	2 808.00
Ecole Mat (OCCE COCP) activités éducatives (17 € x 131)	2 262.00	2 227.00
Achat Livres Bibliothèque Ecole Maternelle:	300.00	300.00
Conseil Parents d'Elèves: EPEE	330.00	337.00
APEL - COLLEGE SAINT PIERRE fête du livre	330.00	337.00
Amicale Sapeurs - Pompiers:	330.00	337.00
Amicale Anciens Sapeurs - Pompiers	330.00	337.00
Course Cycliste Fête - UCF 42	1 658.00	1 691.00
Portage Bulletins Municipaux - MJC	900.00	900.00
FIHAVANANA	330.00	337.00
subvention aux associations sportives	35 909.00	38 627.00
Comité d'animations de Montrond les Bains (fête de la musique 7 000 € et marché de Noël : 7 000 €)	14 000.00	14 000.00
L'OST du Phénix	330.00	337.00
Les Bains Ludiques	330.00	337.00
Société de Chasse de Meylieu - Montrond	200.00	204.00
Association Jardin des Lonzes		337.00
Association Jardin des Lonzes		1 000.00
<u>TOTAL</u>	400 682.00	423 609.00

Pour les associations extérieures :

	2024	2025
Prévention Routière	60.00	60.00
A SEP LS (Association des Sclérosés en Plaques Loire Sud)	70.00	70.00
Souvenir Français	50.00	50.00
SOS Violences Conjugales 42	150.00	150.00
JALMALV FOREZ	150.00	150.00
UNAFAM	150.00	150.00
Mouvement vie libre	330.00	330.00
Enveloppe pour établissement scolaire accueillant des montrondais	1 950.00	1 950.00
BTP CFA LOIRE "Michel Cluzel"	100.00	100.00
MFR Saint Laurent de Chamousset	50.00	100.00
ARPA		200.00
Lycée Agricole privé E Gautier	50.00	100.00
Lycée des Monts du Lyonnais	300.00	
TOTAL	3 410.00	3 410.00

66 – Charges financières

Le montant prévu au BP 2025 est de **268 441 €**. Ce montant tient compte de la prévision pour hausse des taux variables détenus par la commune (les emprunts à taux variable représente un tiers des emprunts de la commune).

67 – Charges exceptionnelles

Pas de montant prévu au BP 2025. Pour rappel, en 2023, il était composé pour sa quasi exclusivité par l'indemnité pour contraintes de services publics (incluant la révision prévue sur la DSP) versée au titulaire de la délégation de service public des Foréziales. A compter de 2024, suite au passage à la nomenclature comptable M57, ces crédits sont imputés sur le chapitre 65.

Section d'investissement

L'équilibre général du budget d'investissement s'élève à **8 852 799 €** en dépenses et en recettes.

Les recettes d'investissement

Recettes	BP 2023	BP 2024	BP 2025
10 - Dotations	2 323 503.00 €	2 327 802.73 €	2 059 030.00 €
13 - Subventions	1 020 061.00 €	1 062 798.27 €	1 425 909.00 €
16 - Emprunts	894 668.00 €	894 586.00 €	1 553 654.00 €
27- Autres Immobilisations financières			289 756.00 €
4582 - Opération pour compte de tiers	113 542.00 €	113 542.00 €	29 670.00 €
Total des recettes réelles	4 351 774.00 €	4 398 729.00 €	5 358 019.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	- €		
040 - Opérations d'ordre	465 164.00 €	725 654.00 €	862 391.00 €
041 - Opération patrimoniales	4 808.00 €		1 423 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	13 730.00 €		
024 - Produits des ventes	10 000.00 €		
021 - Virement entre sections	1 279 956.00 €	1 314 837.00 €	1 210 142.00 €
Total	6 125 432.00 €	6 439 220.00 €	8 853 552.00 €

10 – Dotation

Le montant de ce chapitre s'élève au BP 2025 à **2 059 030 €**, composé de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente 1 726 673.44 €, du FCTVA pour 292 356.56 € et de la taxe d'aménagement pour 40 000 €.

13 - Subventions

Les subventions d'investissement représentent un montant de 1 425 909 € (reports et nouvelles inscriptions budgétaires).

Détail des subventions d'investissement :

- 2 000 € du FIPD pour les caméras du collège et des écoles
- 5 260 € de la Région pour les caméras du collège et des écoles
- 6 850 € de la Région pour les caméras de la gare
- 216 840 € de CCFE pour l'aménagement de la voie verte Rue Pierre Frénat
- 128 540 € du Département pour l'aménagement de la voie verte Rue Pierre Frénat
- 200 000 € de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 255 600 € du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 360 000 € au titre de la DETR pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 20 093 € de l'ADEME pour le solde du programme « Territoire engagé dans la transition énergétique »
- 145 019 de l'ANS pour le solde du skateparc et Foot 5
- 8 942 € de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'étude d'une REUT sur station d'épuration

- 71 765 € de la région en solde de la restauration du château
- 5 000 € de la CCFE pour le changement des fenêtres de la Mairie

16 – Emprunts

L'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2025 s'élève à **853 654 €**.

Il s'agit de l'emprunt inscrit pour permettre l'équilibre de la section d'investissement en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, une inscription de 700 000 € au BP 2025 est prévue pour la réalisation du retraitage d'un des emprunts de la commune suite à son remboursement temporaire en cours d'année.

27 – Autres immobilisations financières

La somme de 289 756 € devrait nous être reversée par la Société Novim, suite à la fin de l'opération « ZAC Château Bords de Loire »

4582 – Opérations pour compte de tiers

Un montant de 29 670 € est inscrit afin de prendre en compte le remboursement des travaux réalisés par la commune pour le SIVAP à savoir 16 745 € pour la mise en séparatif assainissement/eaux pluviales – îlot la Poularde et 12 925 euros pour le curage du collecteur interco Eaux usées.

024 - Produits des ventes

Il n'est pas prévu de cession sur le BP 2025.

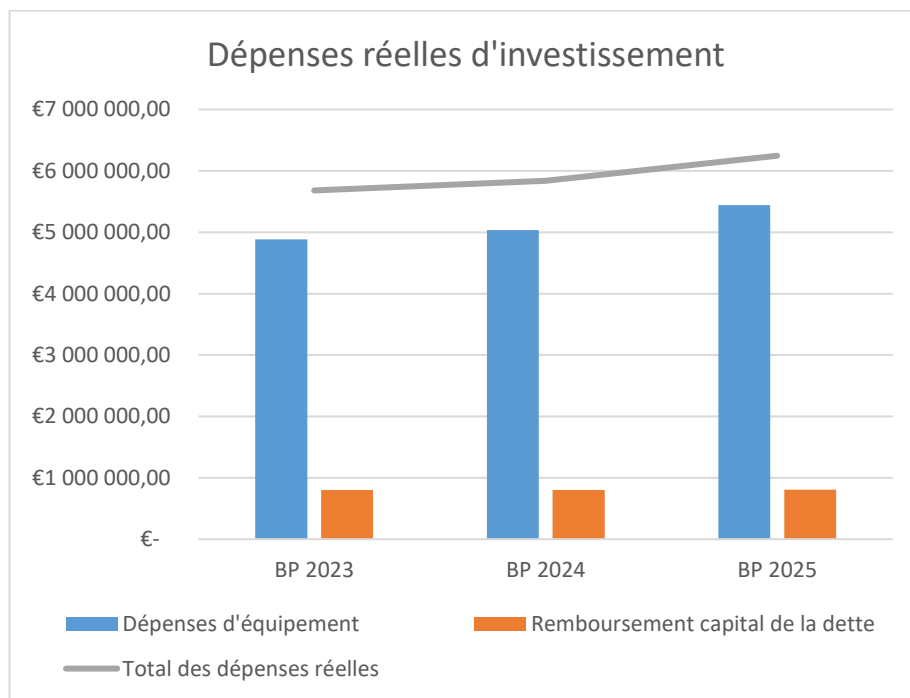
Les dépenses d'investissement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	BP 2025
16 - Emprunts	798 700.00 €	803 000.66 €	1 507 901.18 €
20 - Immobilisations incorporelles	80 968.00 €	46 582.00 €	50 881.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	253 260.00 €	330 642.00 €	320 070.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 698 658.00 €	2 502 857.00 €	1 721 272.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 775 625.00 €	2 139 303.00 €	3 330 876.00 €
27 - Autres Immobilisations financières			100.00 €
4581 - Opération pour compte de tiers	74 243.00 €	16 800.00 €	29 670.00 €
Total des dépenses réelles	5 681 454.00 €	5 839 184.66 €	6 960 770.18 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	416 957.00 €	550 475.34 €	173 413.82 €
040 - Opérations d'ordre	22 213.00 €	49 560.00 €	296 368.00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 808.00 €		1 423 000.00 €
Total	6 125 432.00 €	6 439 220.00 €	8 853 552.00 €

L'ensemble du budget d'investissement est suivi dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) lui-même décliné par opérations. Le PPI affiche le plan de mandat.

A noter que les dépenses d'investissement seront votées au niveau du chapitre.

La proposition de dépenses d'investissement pour 2025 s'élève à 5 452 769 € en dépenses d'équipement, y compris les restes-à-réaliser de l'année 2024, et 1 507 901,18 € au chapitre 16 « Emprunts » comprenant 807 901,18 € en remboursement du capital de la dette, ainsi qu'une inscription de 700 000 € pour la réalisation du remboursement temporaire d'un des emprunts de la commune (permet le remboursement de manière momentanée pour tout ou partie du capital restant dû. Selon les termes du contrat, ce remboursement doit être de nouveau mobilisé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours).



Détail des dépenses d'investissement

Voir le tableau joint